

**SÉNAT DE BELGIQUE.**

---

SÉANCE DU 18 JANVIER 1849.

---

**Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, par M. ZOUDE.****I.**

*Demande du sieur VANDEROMME, brigadier des douanes, à Oostvletteren, province de la Flandre Orientale.*

(Voir le N° 93 de la Chambre des Représentants, session 1847—1848.)

MESSIEURS.

Le sieur Vanderomme, Louis Antoine, est né à Poperinghe (Flandre orientale), le 22 août 1788.

Belge par sa naissance, il en a perdu la qualité pour avoir servi à l'étranger sans l'autorisation du souverain qui régnait alors sur la Belgique.

Il justifie de sa moralité avant son entrée au service de France par le certificat d'un Commissaire délégué de l'administration de Bailleul (département du Nord).

Il justifie des ses services et de sa conduite comme militaire français par la déclaration de deux de ses frères d'armes qui attestent qu'il a servi au 17<sup>e</sup> régiment de ligne depuis 1806 jusqu'en 1816, époque à laquelle il est entré dans la 1<sup>re</sup> légion du nord, que sa conduite a été celle d'un brave et loyal militaire.

Le registre matricule constate qu'il avait le grade de sergent lorsqu'il a été congédié le 31 décembre 1829, et que le 26 septembre 1830 il s'est enrôlé dans le corps des volontaires Liégeois et qu'il est entré comme adjudant sous-officier au 1<sup>er</sup> régiment des chasseurs à pied, et c'est avec ce grade qu'il a obtenu son congé le 1<sup>er</sup> octobre 1832.

Les certificats les plus honorables lui ont été délivrés par tous les officiers sous les ordres desquels il a servi, et il en est qui attestent qu'il s'est particulièrement distingué à l'affaire de l'Écluse au-dessus de Watervliet, d'où il a contribué à chasser les Hollandais.

C'est peu de temps après son congé qu'il est entré dans l'administration des douanes, d'abord comme préposé de 3<sup>e</sup> classe, mais ses services lui ont mérité d'être élevé successivement jusqu'au grade de brigadier.

Les autorités des diverses communes qu'il a habitées déposent de sa bonne conduite, et l'administration des douanes, par l'organe du contrôleur sous les ordres duquel il est depuis 4 ans, déclare que partout il s'est concilié l'estime publique et qu'il sert d'exemple par son zèle et son attachement à ses devoirs ; il a épousé une femme Belge.

Sa demande en naturalisation a été prise en considération par la Chambre des Représentants, à la majorité de 37 suffrages contre 24.

( 2 )

II.

*Demande du sieur PHILIPPE-PIERRE HAUSMANN, sergent armurier  
au 6<sup>e</sup> régiment de ligne.*

(Voir le n<sup>o</sup> 109 de la Chambre des Représentants, session 1847-1848.)

MESSIEURS ,

Le pétitionnaire Hausmann, Philippe-Pierre, est né à Attendorf (Prusse), le 9 novembre 1796. Il a satisfait à la milice et a servi son pays jusqu'en 1820. L'année suivante il vint en Hollande et fut admis comme maître armurier dans la 5<sup>e</sup> division d'infanterie, il servait en cette qualité lors de notre révolution et quitta la Hollande pour venir se ranger sous nos drapeaux ; il fut reçu le 24 février 1831 au 6<sup>e</sup> régiment de ligne en qualité de sergent armurier, grade qu'il occupe encore.

M. le Ministre de la Guerre a fourni un certificat constatant qu'il a servi honorablement dans sa patrie, et il déclare qu'il sert la Belgique avec zèle et dévouement, que sa conduite est exemplaire et digne, et qu'il mérite d'obtenir la faveur qu'il sollicite.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, à la majorité de 35 suffrages contre 26.

III.

*Demande du sieur LOUIS MAGNIN, adjudant-sous-officier au 12<sup>e</sup> régiment de  
Ligne.*

(Voir le N<sup>o</sup> 74 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Magnin, Louis, est né à Andrefin (canton de Vaud), le 12 février 1798; il est venu à Bruxelles en 1821, où il a été employé quelques mois chez le consul Suisse, de là, il est allé à Francfort où il est resté trois ans comme maître d'études dans un pensionnat, il a été ensuite commis aux écritures dans la maison de banque de Romain-Vassul et compagnie à Paris, et à la chute de cette maison il est entré dans la garde-royale, où il a acquis le grade de fourrier qu'il a conservé jusqu'au licenciement de ce corps en août 1830. Appelé par la révolution Belge, il s'est engagé, le 16 décembre 1830, dans le 11<sup>e</sup> de Ligne, où il est entré comme sergent, et a obtenu successivement les grades de sergent-major et d'adjudant-sous-officier.

Le Ministre de la Guerre déclare que Magnin a quitté honorablement le service de France.

Les chefs, sous les ordres desquels il s'est trouvé, attestent sa bonne conduite, son zèle, ainsi que son instruction.

Les autorités consultées déposent en faveur de sa moralité et le reconnaissent digne à tout égard de la faveur qu'il sollicite.

En s'adressant au Sénat, il prie l'honorable assemblée d'être convaincue qu'il ne faillira jamais à son devoir de soldat belge, si un danger venait à menacer le pays.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, à la majorité de 37 voix contre 24.

*Le Rapporteur,*  
ZOUDE.